

Commune de DORTAN (01590)

7. Finances

7.1 – Décisions budgétaires

Nombre de conseillers :

En exercice : 19 Présents : 15 Votants : 17

Date de la convocation :

1er avril 2025

Pour: 13
Contre: 0
Abstentions: 4

OBJET:

BUDGET COMMUNE

- APPROBATION BUDGET PRIMITIF 2025

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 7 AVRIL 2025 N° 2025-020

Acte rendu exécutoire après :

- transmission en sous-préfecture de Nantua le 15 avril 2025
- affichage du 15/04/2025 au 14/06/2025

Présidente : Marianne DUBARE, Maire.

PRESENTS: Marianne DUBARE - Alain BRITEL - Janine DURET - Christophe DAVID-HENRIET - Jean-Claude GAILLARD - Josiane TOURRES - Joël SUBTIL - Martine BIMONT - Eric PAUZE - Wilfried LAURIER - Claire EL AZIFI BOULAÏCH - Jérôme VERGNE - Lionel CORNATON - Melchior FACCHINETTI (arrivé à 18h40) - Emeline BAPTISTA

EXCUSEES: Lydie GENAUDET (pouvoir à Janine DURET) – Arielle PENAZZI (pouvoir à Lionel CORNATON)

ABSENTES: Aurore DUPLESSIS - Gulperi BILICI

Secrétaire de séance : Jean-Claude GAILLARD

M. Jean-Claude GAILLARD, Adjoint au Maire délégué aux Finances, présente le projet de budget primitif 2025 de la Commune, tel qu'il a été discuté en Commission Finances du 24 mars 2025.

Il précise que la nomenclature M57 permet la mise en place de la fongibilité des crédits (hors les dépenses du personnel). L'assemblée peut autoriser l'exécutif à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre au sein d'une même section dans la limite de 7.5% des dépenses réelles de la section.

Il propose aux conseillers d'autoriser Mme le Maire à procéder à des mouvements de crédits dans la limite de 7.5% des dépenses réelles de chacune des sections.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

L'exposé de M. GAILLARD entendu et après en avoir délibéré, A 13 voix Pour et 4 Abstentions.

- APPROUVE le principe de la fongibilité des crédits (hors les dépenses du personnel), permettant à Mme le Maire de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre en fixant la limite à 7.5% des dépenses réelles de chacune des sections.
- APPROUVE le budget primitif 2025 de la Commune qui s'équilibre en dépenses et en recettes comme suit :

➤ Section de fonctionnement : 2 087 936.10 €

➤ Section d'investissement : 809 128.40 €.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME. LE MAIRE, Marianne DUBARE



Jl,

Accusé de réception d'un acte en préfecture

Objet de l'acte: APPROBATION BUDGET PRIMITIF COMMUNE 2025

Date de décision: 07/04/2025

Date de réception de l'accusé 15/04/2025

de réception :

Numéro de l'acte : BPCOM2025

Identifiant unique de l'acte: 001-210101481-20250407-BPCOM2025-BF

Nature de l'acte : Documents budgétaires et financiers

Matières de l'acte: 7.1

Finances locales

Decisions budgetaires

Date de la version de la 29/08/2019

classification:

Nom du fichier: DOCBUDG-21010148100013-001024-BP-2025-

COM11042025000000.xml (99_BU-001-210101481-20250407-

BPCOM2025-BF-1-1_1.xml)

Annexe: NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE BP COMMUNE

2025.pdf (71_AN-001-210101481-20250407-BPCOM2025-BF-1-

1_2.pdf)

NOTE DE SYNTHESE BP COMMUNE 2025

Annexe: DEL 2025-020 DU 07042025 APPROBATION BP COMMUNE 2025.pdf (

70_DE-001-210101481-20250407-BPCOM2025-BF-1-1_3.pdf)

DEL 2025-020 DU 07/04/2025 APPROBATION BP COMMUNE 2025